

Conseil Municipal du 19 Juin 2013

L'an *deux Mil Treize* le Dix Neuf du mois de juin , à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de *Juin*, sous la présidence de Monsieur *Jean Louis ROUX, Maire*.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : **16**

Nombre de Conseillers Présents : **12**

Nombre de Votants : **12**

Date de la convocation du Conseil Municipal : **13 juin 2013 (affichée le 13 juin 2013)**

Compte rendu de séance et extraits du registre des délibérations affichés le : **25 juin 2013**

Étaient présents : Mrs *ROUX, BOSSÉ, FEUVRAIS, BOURDEL, TOUEILLE, Mmes AUBRY, CHAUVIN, RENIER, Messieurs MONNIER, POIGNANT, TURLAN, VANNIER*

Absents excusés :

Absents : *Christine OUSSET, Florence DUPUIS – Dominique NEVOUX – Loïc FRÉMONT*

Secrétaire de séance : *Madame Josiane CHAUVIN*

Ordre du jour

RAPPORTS DES COMMISSIONS

- Bâtiments /Urbanisme et Sports

DELIBERATIONS

- Urbanisation Bel Air (Convention de Mandat avec la SODEMEL et Ouverture de la concertation préalable à la ZAC)
- Recrutements piscine saison 2013
- Subvention ALSH Noyant la Gravoyère
- Convention occupation locaux groupe scolaire pour l'ALSH itinérant du 10 au 14 mars 2014
- Nomination titulaire et suppléant à la Communauté de Communes
- Suppression régie des cartes d'orientation

Divers

- Opération lire et faire lire 2013/2014
- Dépenses sous délégation
- Point sur les maisons de santé
- Rapports SPANC et Elimination des déchets

Commission Bâtiments/ Urbanisme 5 juin 2013
--

Rapporteur : Joël Poignant

Bâtiment

Le calvaire du cimetière de Combrée présente un problème de stabilité (décèlement des pierres et de la structure).

La commission propose de demander des devis pour évaluer le montant des travaux.

Urbanisme

■ *Lotissement Fossaie II*

Une présentation est faite du projet de règlement du lotissement de la Fossaie II établi par le maître œuvre en collaboration avec le service administratif. La commission a apporté des modifications à ce projet. Il est consultable en mairie.

L'estimation du coût des travaux pour ce lotissement comprenant le terrassement, l'assainissement EP et EU, la voirie provisoire, la voirie définitive, la modification du bassin de rétention et le contrôle assainissement s'élève à 399 464 €

Alain Feuvrais propose de désigner les membres de la commission d'appel d'offres :

Monsieur Jean Louis ROUX, Maire, Président de la commission

→ 3 membres titulaires → 3 membres suppléants

- | | |
|-------------------|-------------------|
| ➤ Alain FEUVRAIS | - Pascale AUBRY |
| ➤ Jérémie MONNIER | - Joël POIGNANT |
| ➤ Camille TURLAN | - Josiane CHAUVIN |

Le Conseil Municipal donne tout pouvoir à M le Maire pour signer et déposer, au nom et pour le compte de la commune de Combrée la demande de permis d'aménager nécessaire à la réalisation du **lotissement communal La Fossaie II et pour lancer la procédure d'appel d'offres.**

■ *Proposition d'achat de jeux lotissement Fossaie 1.*

Un crédit de 3 000 € est alloué cette année permettant l'achat d'un tourniquet et d'un jeu à ressort pour les petits.

■ *Lotissement du clos des Landes à Bel-Air.*

Une étude sera faite suite à la demande d'agrandissement du parking qui se situe à gauche en entrant. (environ 3 places)

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve ces propositions

Commission des Sports 3 juin 2013

Rapporteur : Jérémie Monnier

■ *Point sur l'attribution des subventions (enveloppe formation)*

3 sections ont fait une demande de subvention :

- USC BAN pour un montant de 2 572 €
- TENNIS pour un montant de 1 056.75 €
- EHA Gym/EHA Basket pour un montant de 1 083 €

Soit un total de 4 711.75 € (+ 200 € par rapport à l'enveloppe décidée par le Conseil Municipal)

La commission propose de respecter cette attribution en recalculant, de la façon suivante, les sommes demandées par les sections.

Diminuer les subventions en fonction du nombre d'adhérents (- 200 €)

Nombre total de licenciés : 568

Somme par licenciés 200 € divisé par 568 = 0.35 € par licencié

Diminution de la somme par section :

USC BAN : 162 licenciés x 0.35 € = 56.70 €

TENNIS : 63 licenciés x 0.35 € = 22.50 €

EHA Gym/EHA Basket : 343 licenciés x 0.35 € = 120 €

Ainsi, la commission propose d'attribuer :

- 2 515.30 € pour l'USCBAN
- 1 034.25 € pour le TENNIS
- 963 € pour l'EHA Gym/EHA Basket

Soit un total de 4 512.55 €

■ *Demande de subvention du Tennis de table*

La section Tennis de table Noyant-Combrée-Pouancé demande une subvention de 20 € par licenciés, ils sont actuellement 39 de plusieurs communes. Seulement 9 joueurs de Combrée sont licenciés dans cette section. Sachant que cette section s'est désolidarisée de EHA, **que le siège social se situe au Bourg d'Iré**, que la commune met toujours à disposition le matériel et la salle de sport, la commission propose de ne pas répondre favorablement à cette demande.

■ *Divers*

Sur le stade de foot ball de Bel-Air, des ballons passent quelques fois par-dessus le filet de protection le long du lotissement. La commission propose de faire un prévisionnel afin de remonter le filet de 2 m.

Lors de l'été 2012, le téléphone de la piscine étant raccordé sur celui de la salle de sport, une facture de 79,79 € a été payée par l'EHA, la commission propose que la commune régularise cette somme et verse une subvention équivalente.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve ces propositions

Le Tennis Club de L'Ombree souhaite améliorer l'accueil des joueurs au sein du Club House et demande la réalisation d'une terrasse en prolongement du Club. Les membres du Club proposent de réaliser les travaux, la commune fournirait les matériaux.

Le Conseil Municipal considère cette demande comme légitime et donne son accord.

Il est demandé que les travaux soient exécutés sous la surveillance d'un élu et du responsable du service technique.

DÉLIBÉRATIONS

Aménagement d'un nouveau quartier sur Bel-Air de Combrée

MANDAT D'ETUDES PREALABLES A L'OPERATION D'AMENAGEMENT

Dans le cadre de sa politique en matière de développement urbain, la commune de Combrée envisage de réaliser sur son territoire un nouveau quartier sur le site de l'ancienne piste de galop dans le bourg de Bel-Air et aujourd'hui classé en zone AUb au PLU.

En vue de définir les conditions de faisabilité technique, administrative et financière de cette opération lui permettant de se prononcer sur son opportunité, d'en arrêter précisément la localisation, le programme et le phasage, et d'en préciser les modalités de réalisation éventuelle, la Commune de Combrée a décidé de lancer un programme d'études pré-opérationnelles.

En application des dispositions des articles R321-20 du code de l'urbanisme, la commune de Combrée souhaite demander à la SODEMEL de faire procéder, en son nom et pour son compte, aux études préalables nécessaires à l'opération d'aménagement ci-dessus décrite.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré,

- ACCEPTE de confier à la Société d'Équipement du Département de Maine-et-Loire (SODEMEL) – une convention de mandat d'études préalables pour l'aménagement d'un nouveau quartier sur Bel-Air de Combrée.
- DIT que le crédit correspondant sera inscrit au Budget Municipal de l'exercice à venir.
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à cette affaire.



Aménagement d'un nouveau quartier sur Bel-Air de Combrée

OUVERTURE ET MODALITES DE LA CONCERTATION PREALABLE A LA CREATION DE LA ZAC

Dans le cadre de sa politique en matière de développement urbain, la commune de Combrée a décidé d'engager progressivement l'urbanisation d'un secteur situé sur le bourg de Bel-Air et précédemment occupé par une piste de galop, en vue de la création d'un quartier d'habitations.

Le périmètre d'étude se situe au Bourg de Bel-Air et couvre une superficie totale d'environ 3 ha classé en zone AUb au PLU.

Aujourd'hui, il est proposé au conseil municipal, conformément aux dispositions de l'article L.300-2 du code de l'urbanisme, d'ouvrir la phase de concertation et de définir les modalités qui s'y rattachent.

A ce titre, et afin d'associer le public au processus de réflexion et d'élaboration du projet ainsi que les associations locales et toutes personnes concernées et en particulier les représentants de la profession agricole, il est prévu durant la phase de concertation :

- ⇒ La tenue de deux permanences en mairie de Combrée, à des dates qui seront communiquées ultérieurement par voie d'affichage et voie de presse,
- ⇒ Une réunion publique, à une date qui sera communiquée ultérieurement par voie d'affichage et voie de presse,
- ⇒ La mise à disposition en mairie, jusqu'à la date de clôture de la concertation, d'un registre destiné à recevoir les observations du public,
- ⇒ Et la saisine de la Chambre d'agriculture pour avis sur le projet envisagé.

Par ailleurs, les informations concernant l'avancement de ce projet seront par la suite diffusées dans la revue municipale.

Il est proposé au Conseil Municipal d'entériner le principe et les modalités de cette concertation ainsi définis.

Préalablement à la création de la ZAC, il sera procédé au bilan et à la clôture de cette concertation.

Après avoir délibéré le conseil municipal, conformément aux dispositions de l'article L 300-2 du Code de l'Urbanisme décide l'ouverture de la concertation préalable à la création du secteur Aub – Bel-Air, et approuve les modalités ainsi définies.

~~~~~

### **RECRUTEMENT MAITRE NAGEUR PISCINE SAISON 2013**

**DÉCIDE** le recrutement du 6 Juillet 2013 au 1<sup>er</sup> septembre 2013 d'un Educateur Territorial de 2ème classe, temporaire, à temps complet, titulaire d'un diplôme officiel.

Monsieur Romain PROVOST Educateur Territorial de 2ème classe percevra une rémunération mensuelle sur la base de l'indice brut 393 (échelon 6).

~~~~~

RECRUTEMENT SAISONNIER 2013

DÉCIDE le recrutement du 1^{er} juillet au 1^{er} septembre 2013 inclus d'un Adjoint technique de 2ème classe, temporaire, à temps complet, Monsieur Bastien RENIER

Cet agent percevra une rémunération mensuelle sur la base de l'indice brut 297 correspondant au 1^{er} échelon de l'échelle 3.

~~~~~

### **SUBVENTION ALSH NOYANT LA GRAVOYERE**

Le Conseil Municipal,

**DÉCIDE D'ALLOUER** à l'association désignée ci-après une subvention

| <b>Associations ou Organismes</b>                     | <b>Subvention 2013<br/>votées<br/>par le CM 19/06/2013</b> |
|-------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|
| Foyer Laïque Education permanente Noyant la Gravoyère | 340.00 €                                                   |

**DONNE TOUT POUVOIR** à Monsieur le Maire ou son représentant pour assurer l'exécution de cette décision.

~~~~~

Convention de mise à disposition de Locaux et Matériel MISE EN PLACE D'UN ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH)

La communauté de communes de la région de Pouancé-Combrée organise un accueil de loisirs sans hébergement pendant les petites vacances scolaires, à titre expérimental afin d'accueillir les enfants âgés de 3 à 11 ans.

Cet accueil s'inscrit dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse passé avec la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale et Agricole et se déroulera du 10 au 14 mars 2014.

Il est proposé de mettre gracieusement à disposition une partie des locaux du Groupe Scolaire de l'Ombrée, durant cette période de 7h30 à 18h30, ainsi que le matériel situé dans les locaux, notamment le mobilier à l'exception des consommables, lesquels seront à la charge de la Communauté de Communes ainsi que l'assurance qui couvrira tous les risques liés à l'accueil de loisirs sans hébergement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTE la convention pour l'accueil de loisirs sans hébergement du 10 au 14 mars 2014 dans une partie des locaux Groupe Scolaire de l'Ombrée.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition gracieuse annexée à la présente délibération.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES : NOMINATION TITULAIRE (REPLACEMENT M GÉRARD GENDRY)

Il est rappelé à l'assemblée, la démission de Monsieur Gérard Gendry de ses fonctions d'Adjoint et de délégué titulaire à la Communauté de Communes de Pouancé/Combrée.

Monsieur le Maire propose de nommer un nouveau délégué titulaire et un délégué suppléant.

Le Conseil Municipal,

DÉSIGNE comme délégués du Conseil Municipal à la Communauté de Communes de Pouancé/Combrée :

Membre titulaire :

→ Monsieur Jean Paul TOUEILLE

Membre suppléant :

→ Monsieur Jérémie MONNIER



SUPPRESSION RÉGIE CARTES D'ORIENTATION

Par arrêté en date du 31 mars 1988 la commune de Combrée avait créé une régie pour l'encaissement des recettes liées à la vente des cartes d'orientation.

Considérant que cette régie n'a pas fonctionné depuis 2005,

Vu l'avis du comptable public en date du 12/06/2013

Monsieur le Maire propose de supprimer cette régie et de mettre fin aux fonctions du régisseur titulaire et du mandataire suppléant

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 – la suppression de la régie pour l'encaissement des recettes des cartes d'orientation

Article 2 – la suppression de cette régie prendra effet le 1^{er} juillet 2013

La présente délibération sera adressée au comptable public.

DIVERS

✚ BILAN DE L'ACTION « LIRE ET FAIRE LIRE » 2012/2013 présenté par Jean Marie BOSSÉ

Rappel de ce qu'est cette action : Mise en place de cette action au groupe scolaire public de l'Ombree en octobre 2012, avant cela n'existait pas sur la commune. Cette action citoyenne est axée sur le plaisir de la lecture, l'ouverture à la littérature, la rencontre et l'échange entre les générations. Les séances sont faites par des bénévoles de plus de 50 ans qui lisent, font lire des histoires à des petits groupes d'enfants de 3 à 12 ans (**Chez nous, c'est de 5 à 12 ans**) et cela sur le temps périscolaire ou extrascolaire. L'action est coordonnée dans notre département par l'UDAF et la FOL et jusqu'à maintenant, ce dispositif était inscrit dans notre territoire par un projet C.E.L. piloté par Cantojeunes et une partie financé par la DDCS 49. A partir de cette rentrée 2013 changement de cap de la DDCS, (**c'est-à-dire l'État**) puisqu'elle se désengage de sa partie financière. La somme demandée pour cette action correspond à l'adhésion auprès de L'UDAF et sert pour la mise en place de journées de formations destinées aux bénévoles œuvrant pour cette opération.

Pour rappel en 2012/2013 : Participation de le DDCS 40€ - Participation communale : 120€

Comme il y avait 2 interventions par semaine cela faisait : DDCS 40€x2= 80€ - Commune: 120€x2= 240€

Pour la rentrée 2013/2014: Participation de le DDCS 0€ - Participation communale : 160€

Comme il y avait 2 interventions par semaine cela ferait : DDCS 0€ - Commune: 160€x2= 320€

MALGRÉ TOUT REVENONS AU BILAN DE CETTE 1^{ère} ANNÉE

1° Bilan proprement dit :

- ✓ 131 enfants ont bénéficiés de cette action (80 enfants des cycles 2 et 3 + 51 enfants a partir de maternelle GS).
- ✓ De la GS jusqu'au cycle 3, il faut l'accord des parents et que les enfants soient volontaires pour s'y inscrire.
- ✓ Pour les bénévoles ce fut très intéressant - Cela favorise les liens entre les enfants – Met les enfants plus à l'aise vis à vis la lecture et le livre – Favorise la maîtrise de soi envers les autres dans la lecture.
- ✓ L'intervalle entre les séances était trop long pour les cycles 2 et 3.
- ✓ Pour la maternelle c'était parfait.
- ✓ Voir à faire 2 ou 3 séances d'essais – Peut-être avec d'avantage d'intervenants ?
- ✓ Des interventions tous les 15 jours pour les bénévoles semble parfait.

2° Bilan des enfants et des parents

- ✓ Retour très positif du questionnaire qui avait été envoyé aux parents dont les enfants participaient à cette action.
- ✓ Les enfants ont aussi très apprécié ces séances ainsi que les bénévoles qui participaient à cette action.
- ✓ Etudier la possibilité que les enfants qui participent à ces séances puissent obtenir un tarif préférentiel à la bibliothèque?
- ✓ Hugues Rayer va faire un sondage auprès des enfants et des parents pour savoir qui a une carte d'abonnement à la bibliothèque.

3° Renouveau de l'action

- ✓ Le dispositif reste en place malgré le désistement de l'Etat au niveau financier.
- ✓ Souhait de tous pour repartir sur les mêmes bases, tous les bénévoles sont repartant sans aucunes restrictions.
- ✓ Satisfaction sur le concept lié à l'ensemble des acteurs : Bénévoles – Enfants – Parents Enseignants – Commune.
- ✓ Vu le nombre d'enfants refaire un appel aux volontaires – Il faudrait 2 bénévoles de +.
*Le Conseil Municipal est unanime à déplorer une nouvelle fois le désengagement de l'ÉTAT.
M le Maire souhaite la création d'une ligne budgétaire spécifique aux actions périscolaires*

Le conseil Municipal décide la reconduction de cette action pour l'année scolaire 2013/2014 (10 voix pour - 1 voix contre – 1 abstention)

☒ Dépenses sous délégation

- Remplacement du lave vaisselle (restaurant scolaire) Sté Carré Moreau 6 407.27 € TTC
- Achat de panneaux de signalisation Sté Lacroix : 2 852.83 € TTC
- Remplacement pompe à chlore à la piscine Ets Diais : 861.12 € TTC
- Remplacement du transmetteur de données à la lagune sté AEIC : 1 902.37 € TTC
- Remplacement des robinets thermostatiques sur les radiateurs de la mairie entreprise Lenoir : 1 678.13 € TTC

☒ Un Marché de légumes à compter 20 juin de 16h30 à 19h30 se tiendra sur la place de la mairie tous les vendredis. Aucun droit de place ne sera demandé pour la période du 20 juin au 31 Août 2013

☒ Point sur le projet Maison de Santé

Le projet de maison de santé est issu du projet de territoire de la Communauté de Communes, lancé il y a 2 ans. Deux pôles se dessinaient l'un à Pouancé l'autre à Combrée.

Ce projet doit réunir autour des médecins, les professionnels de santé.

L'Agence Régionale de la Santé préconise l'engagement/ le regroupement à minima de 3 médecins pour chaque projet.

A ce jour un seul médecin de Pouancé adhère au projet.

Initialement, à Combrée cette structure devait regrouper les médecins, le Centre de Soins, les kinésithérapeutes, l'ostéopathe.

A ce jour les médecins de Combrée n'adhèrent pas au projet et le décès du docteur Tubau exige une réflexion sur la nécessité de prévoir un lieu d'accueil pour un nouveau médecin, des contacts

ont été pris avec Mme Tubau, Le Docteur Verdu (remplaçante du docteur Tubau) et une agence de recrutement de médecins roumains.

Les incidences financières pour l'accueil d'un médecin (ex Commune de Chatelais) sont pour la collectivité très importantes.

Sur Combrée se pose également le problème du Centre de soins dont les locaux ne répondent pas aux normes d'accessibilité.

Pour l'accueil d'un nouveau médecin sur l'agglomération de Bel Air, M le Maire évoque l'achat du bâtiment à la Carmi (environ 100 000 € à négocier). Il informe également de l'accueil possible d'une infirmière libérale, de l'ADMR et peut être le maintien des services administratifs de la CARMI dans les locaux.

Ce dernier point (l'acquisition du bâtiment de la CARMI et l'accueil d'une infirmière libérale) donne lieu à un débat au sein de l'assemblée.

Madame Chauvin intervient pour faire remarquer :

1- que ce dossier d'acquisition n'était pas inscrit à l'ordre du jour ni ajouter en point supplémentaire à l'ouverture de la séance mais qu'elle avait le sentiment qu'il était caché sous le titre « Maison de Santé ».

2 - que l'installation d'une infirmière libérale à Bel Air serait préjudiciable à l'équilibre financier du Centre de Soins qui elle le rappelle a été évoqué lors de l'assemblée générale.

Mme Chauvin interpelle M le Maire sur les modalités et possibilités financières de la commune pour acquérir cet immeuble que la majorité des membres présents ne connaît pas.

Réponse de M le Maire : l'aspect financier est secondaire.

M le Maire considère que la commune doit prendre les dispositions nécessaires pour l'accueil d'un nouveau médecin à Bel Air et si d'autres professionnels de santé sollicitent la commune pour une installation il faut apporter des solutions, saisir des opportunités.

Si ce n'est pas la commune qui met à disposition un local pour une infirmière, elle trouvera une solution près de propriétaires privés et le problème reste le même vis-à-vis du Centre de Soins.

Considérant que le débat sur ce point ne peut aboutir à une décision efficace et sereine, Véronique Renier propose pour apaiser les tensions qui se font jour, de programmer une nouvelle réunion du Conseil Municipal afin que chacun prenne le temps de la réflexion.

Une visite du bâtiment est organisée le jeudi 4 juillet à 20 heures suivie d'une réunion extraordinaire du Conseil Municipal à 20h30.

✚ Les rapports SPANC et d'élimination des déchets sont consultables en mairie

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée sans observation et ont signé les membres présents